

18 JUIL. 2012

06 B 2014

A 8868

REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Le soussigné,

Patrice CAVALIER,

Agissant en qualité de Président de la société EQUALLIANCE MANAGEMENT, société par actions simplifiée au capital de 5.500.000 euros, ayant son siège social sis 125 Rue Gilles Martinet - 34070 MONTPELLIER, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro B. 492.429.832, a l'honneur de vous exposer ce qui suit.

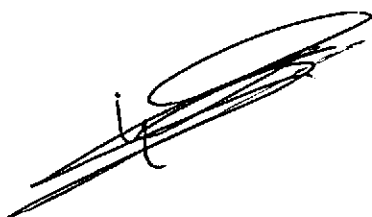
La société EQUALLIANCE MANAGEMENT a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 31 décembre 2011.

Elle devrait donc, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de ses statuts, réunir son Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Ce délai ne pourra pas être respecté car du retard a été pris dans l'arrêté desdits comptes en raison de négociations engagées avec le pool bancaire du groupe "EQUALLIANCE" dans lequel elle détient une participation (à travers la société FINALLIANCE), en vue d'une restructuration de sa dette senior avec une cession de celle-ci, ce qui peut-être de nature à impacter certaines informations financières à faire figurer en particulier dans l'annexe.

C'est pourquoi, le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de prolonger de trois (3) mois le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Fait au Montpellier (34),
Le 26 juin 2012.



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
9 RUE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER

ORDONNANCE

NOUS, BRUNO PASCAL , PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER
VU LA REQUETE CI CONTRE ET LES MOTIFS Y EXPOSES,

VU LES ARTICLES L 223-26 , L 241-5 , L 225-100 , ET R 225-64 DU CODE DE COMMERCE
AUTORISONS:

EQUALLIANCE MANAGEMENT
125, rue gilles martinet
34070 Montpellier
NUMERO RCS :492 429 832
2006 B 2014

A PROLONGER JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2012
LE DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.

FAIT ET DONNE A MONTPELLIER LE 02/07/2012

LE GREFFIER ASSOCIE



LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'LE PRESIDENT' text.